



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 182-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.282

Déposée le : 06.09.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Riesen, La Neuveville) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Walpoth, Bern)
PS-JS-PSA (Gasser, Bévillard)
PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger, Schwarzenburg)
PS-JS-PSA (Müller, Innerberg)

Cosignataires : 26

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.09.2021

N° d'ACE : 1307/2021 du 10 novembre 2021
Direction : Direction de la sécurité
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

La Suisse doit élargir les conditions d'accueil des personnes fuyant l'Afghanistan

Le Conseil-exécutif est chargé de demander au Conseil fédéral d'accueillir davantage de personnes menacées fuyant l'Afghanistan et de mener toutes les actions qu'il jugera utiles dans le cadre de la tradition humanitaire de la Suisse.

Développement :

La tradition humanitaire de la Suisse fait partie de son identité et la Suisse peut en être fière. Au vu de la situation dramatique qui se déroule actuellement en Afghanistan, la Suisse ne peut rester les bras croisés et doit prendre ses responsabilités. Elle doit s'engager davantage pour aider les Afghanes et Afghans dont la survie est mise en danger par la crise.

La prise de contrôle de Kaboul par les Talibans le 15 août dernier est une catastrophe. Le retrait des forces de l'OTAN a laissé le pouvoir à des extrémistes religieux aux pratiques ultra-autoritaires. Cette situation engendre une crise humanitaire majeure, largement relayée par les médias. Les femmes sont particulièrement menacées, tout comme les personnes investies pour les droits démocratiques et humains. Le nouveau pouvoir pourrait réinstaurer l'obligation pour les femmes de porter la burqa et interdire aux femmes l'accès à l'éducation, au travail et à la vie sociale et politique. De nombreuses manifestations en faveur des droits des femmes ont été réprimées dans le sang.

La situation sécuritaire est déjà difficile depuis longtemps dans le pays, mais depuis la crise, elle se détériore encore davantage. En plus de la brutalité des Talibans, le chaos profite à des organisations terroristes, comme l'a montré l'attentat du 26 août à l'aéroport de Kaboul. En ré-

ponse, un bombardement par drone américain le 30 août a causé 10 victimes civiles, parmi lesquelles 7 enfants. Les civils sont une fois de plus les premières victimes des bouleversements politiques, et on comprend bien les familles qui cherchent à quitter le pays le temps que la situation se stabilise. Selon les estimations des Nations Unies, la crise pourrait pousser à l'exil 500 000 personnes supplémentaires. Suite à cela, la Berne fédérale a suspendu les expulsions vers l'Afghanistan, mais prévoit d'accorder seulement un peu plus de 200 visas humanitaires.

Il est de notre devoir de faire davantage et d'élargir les conditions d'accueil en faveur des personnes fuyant l'Afghanistan. Notamment en accordant des admissions provisoires à celles déjà en Suisse, en facilitant l'octroi de visas humanitaires et les regroupements familiaux et en augmentant les quotas de la participation suisse aux programmes de réinstallation du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

A l'instar d'interventions faites par d'autres parlements tels que Genève, Zurich ou le canton du Jura, le parlement du canton de Berne demande au Conseil fédéral d'être plus actif et de prendre ses responsabilités.

Motivation de l'urgence : eu égard à l'urgence de la situation humanitaire en Afghanistan, une action rapide est de mise.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est profondément préoccupé par l'évolution récente de la situation en Afghanistan. Contrairement à la motionnaire, il estime toutefois que le Conseil fédéral a rapidement pris des mesures ciblées et qu'il a pleinement honoré ses responsabilités.

Le 11 août 2021, quelques jours avant la prise de contrôle de Kaboul par les Talibans, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) avait déjà suspendu, en accord avec le Conseil fédéral, l'exécution de décisions de renvoi vers l'Afghanistan entrées en force. Au 1^{er} septembre 2021, 35 ressortissantes et ressortissants afghans étaient concernés par cette suspension (28 hommes et sept femmes), dont quatre mineurs (deux en âge de scolarité obligatoire et deux en bas âge). Trois enfants vivent avec leur famille biparentale et l'un d'entre eux est un mineur non accompagné. 20 personnes sur les 35 sont hébergées dans un centre de retour, cinq vivent chez des particuliers et les dix personnes restantes vivent dans un appartement mis à disposition par un partenaire régional ou se trouvent à l'hôpital, dans une clinique ou en détention administrative. Il convient en outre de noter que les transferts vers un Etat Dublin sont toujours possibles.

Le SEM a indiqué que les procédures d'asile de ressortissantes et ressortissants afghans dont la demande a déjà fait l'objet d'une décision de rejet exécutoire ne seront pas révisées d'office. Il examine la question de savoir si des mesures doivent être prises à l'égard des personnes déboutées qui devraient quitter le pays et qui sont au bénéfice de l'aide d'urgence. Le SEM devra clarifier ce point conjointement avec le Conseil fédéral, d'autant que l'interpellation Prezioso (n° d'objet 21.4093) exige une régularisation de toutes les personnes afghanes vivant en Suisse. Un grand nombre de ressortissantes et ressortissants afghans déboutés ont déposé une demande multiple ou une demande pour cas de rigueur dès la prise de pouvoir des Talibans.

Le SEM s'appuiera sur l'évolution de la situation en Afghanistan pour statuer sur les procédures d'asile en suspens pour lesquelles l'exécution du renvoi aurait en principe été ordonnée. A cet égard, il analyse la situation en continu et tient compte, dans la mesure du possible, des intérêts des cantons. Tout changement de pratique sera rendu public.

Les ressortissantes et ressortissants afghans qui arrivent en Suisse dans le cadre du contingent de réinstallation prévu par le Conseil fédéral ne seront pas attribués aux cantons avant plusieurs semaines. Le Conseil-exécutif partage l'avis du Conseil fédéral selon lequel la réinstallation de personnes réfugiées afghanes doit faire partie d'une campagne d'accueil globale, durable et coordonnée sur le plan international.

De nombreuses demandes sont parvenues au SEM ces dernières semaines : elles proviennent d'une part de ressortissantes et ressortissants afghans souhaitant fuir leur pays et, d'autre part, de personnes afghanes vivant en Suisse et souhaitant faire venir les membres de leur famille en Suisse dans le cadre du regroupement familial. Le SEM a institué un groupe de travail pour traiter ces demandes. S'agissant du traitement de demandes formelles et concrètes formées par des ressortissantes et ressortissants afghans, le SEM collabore étroitement avec les représentations suisses dans la région, en particulier à Islamabad. En réponse à la motion Maître (n° d'objet 21.4097), le Conseil fédéral prendra en outre position sur les allègements exigés pour l'octroi de visas de visite pour des ressortissantes et ressortissants afghans qui ont de la famille en Suisse.

Outre ces mesures concrètes en faveur des ressortissantes et ressortissants afghans, la Suisse est également active sur le plan humanitaire : lors de sa séance du 8 septembre 2021, le Conseil fédéral a décidé de renforcer l'engagement humanitaire de la Suisse en Afghanistan et dans les pays voisins. Il a approuvé un montant supplémentaire de 33 millions de francs pour l'aide humanitaire sur place. Partant, la Suisse soutiendra la population afghane en détresse à hauteur de 60 millions de francs sur les 16 prochains mois. Ce montant est composé de 27 millions de francs provenant du budget ordinaire de la Direction du développement et de la coopération et d'un montant supplémentaire de 33 millions de francs. De plus, le SEM s'engage à hauteur d'un demi-million de francs par année en faveur de la région. La Suisse a donc réagi de façon rapide et circonstanciée à la situation précaire prévalant en Afghanistan. Le 13 septembre 2021, elle a pris part à une conférence des Nations Unies à Genève, lors de laquelle des prestations d'aide de l'ordre de 1,2 milliard de dollars ont été accordées à l'Afghanistan.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif estime que le Conseil fédéral s'est montré actif, a assumé pleinement sa responsabilité humanitaire et a donné un signe clair en faveur de la population afghane. Il propose par conséquent de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil